

HONORAIRES TTC maximums de Carole LOUCHE E.I.

Applicables à compter du 15 novembre 2023

**IMMOBILIER ANCIEN
Mandat de vente / de recherche****(Maison, appartement, immeuble, terrain, garage / parking)**

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (% et forfait)
Inférieur ou égal à 100 000 €	8 % avec un minimum de 3 000 €
De 100 001 à 250 000 €	7 %
De 250 001 à 350 000 €	6 %
Supérieur à 350 000 €	5 %

VIAGER

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (% et forfait)
Inférieur ou égal à 100 000 €	11 % avec un minimum de 6 000 €
De 100 001 à 250 000 €	10 %
De 250 001 à 350 000 €	9 %
De 350 001 à 500 000 €	8 %
Supérieur à 500 000 €	7 %

PROGRAMMES NEUFS (V.E.F.A.)

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES
Selon grille tarifaire du promoteur	Suivant mandat promoteur

HONORAIRES TTC maximums de Carole LOUCHE E.I.

Applicables à compter du 15 novembre 2023

HONORAIRES DE LOCATION D'HABITATION

Zone *	Zone très tendue	Zone tendue	Autre zone
Montant maximum TTC	12 € / m ²	10 € / m ²	8 € / m ²

* Suivant indice du décret du n° 2014-890 du 01/08/2014

- Commission d'intermédiaire en location à la charge du bailleur : 1 mois de loyer (hors charges).
- PROVIMO et ses conseillers ne sont pas habilités à rédiger d'état des lieux.
- Les honoraires à la charge du locataire ne peuvent être supérieurs aux honoraires à la charge du bailleur.

HONORAIRES DE LOCATION PARKING, BOX ET GARAGES

- Honoraires TTC à la charge du locataire : forfait de 100 €

IMMOBILIER PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

- Location commerces, bureaux, entrepôts, terrains, garages

Honoraires HT : 10 % du loyer annuel HT et hors charges, à la charge du preneur.

- Vente Immobilier Professionnel ou Commercial et droits au bail

PRIX DU BIEN	HONORAIRES HT (% et forfait)
Inférieur ou égal à 40 000 €	5 000 €
De 40 001 à 250 000 €	10 %
De 250 001 à 850 000 €	9 %
Supérieur à 850 000 €	8 %